



Conseil municipal du 17 octobre 2022

**Délibération n° 79-22**

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Madame et Monsieur Martin CROCOMBETTE (dossier OPAH 005-22 / Mornant)

*Date de convocation : 11/10/2022*

*Présidence : Pascale CHAPOT – 1<sup>ère</sup> adjointe*

*Secrétaire élu : Laure PIQUERAS*

**Membres présents :** Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Loïc BIOT  
Dorothee RODRIGUES a donné pouvoir à Véronique MERLE  
Virginie PRIVAS-BREAUTE a donné pouvoir à Pascale CHAPOT  
Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET  
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON  
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN  
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL  
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS  
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 20**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été lancée avec la collaboration des communes de Mornant et Soucieu en Jarrest.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la COPAMO, des communes, et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),

Depuis le 11 septembre 2018, la Convention d'OPAH-RU signée par l'ensemble des partenaires est effective sur le territoire de la commune de Mornant.

## II. LA PROPOSITION

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 20% du montant des travaux plafonné à 20 000 € HT pour la commune, soit 4 000 € à Madame et Monsieur Martin CROCOMBETTE, propriétaires occupant de leur résidence principale située 780 route du Bois à Mornant, pour des travaux d'économie d'énergie d'un montant de 31 049.16 € HT.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Isolation des murs extérieurs par l'intérieur.
- Installation d'une chaudière à pellets.
- Installation d'un système combiné avec la chaudière à pellets.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune et permettent un gain énergétique de 44 %.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :

- 19 500 € de l'Anah.
- 4 000 € de la commune de Mornant.
- 4 583 € de la COPAMO.
- 500 € du Conseil Départemental.

La commission *Aménagement du territoire, urbanisme, grands projets, bâtiments, services techniques, développement durable*, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Gaël DOUARD,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant total de 4 000 € à Madame et Monsieur Martin CROCOMBETTE, dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située à Mornant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

